

Nom de l'école  
POMMIER

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**Du 14/ 10 /2024**



Adresse ST MARTIN  
DU MONT

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Mme Vuillaume			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT	x		
Maire : Brigitte DONGUY		x	
Conseiller municipal : Cécile COTE Anne SOULARD	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Carole CRASSIN	x		
Béatrice PONCET	x		
Stéphanie DULIEUX	x		
Séverine DALLARD	x		
Sandrine CORDOVADO	x		
Nathalie SANSONNE	x		
Maxime SERFATY	x		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Camille BERTHELOT	x		
Morgane FURIC	x		
Rémi JARAVEL	x		
Emilie CHABERT	x		
Gaelle BARATAY	x		
Florian VIEUDRIN	X		
Aimie CORDIER	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM Sandrine TESSIER Nathalie BUCLET	x		
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité : Aurélien CHAMBARD			

Procès-verbal établi le 16/ 10 /2023

Le président, directeur de l'école  
Nom : CHAPOUTOT

Le secrétaire, (fonction)  
Nom : CHAPOUTOT

Signature

Signature



Date :14/10/2024  
Heure de début :18H00

Ordre du jour :

-  Points d'information :

- Règlement intérieur
- Informations générales
- Projets pour l'année scolaire 2024-2025
- Informations Mairie

-  sujet 1 Règlement intérieur

Suite à un incident récent lié à l'utilisation inappropriée d'une montre connectée, le Conseil d'Ecole décide d'apporter la précision suivante au règlement intérieur :

3/VIE SCOLAIRE :

- Les téléphones portables ainsi que tous les objets connectés (montres, bracelets...) sont interdits.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

-  sujet 2 Informations générales

- **Exercice d'évacuation en cas d'incendie** : Un exercice d'évacuation a eu lieu dans chaque bâtiment le 20 septembre 2024 : L'exercice s'est déroulé de façon satisfaisante. Globalement les enfants sont sortis rapidement et dans le calme.

**-Exercice PPMS :**

Un exercice a eu lieu lundi 7 octobre, le déclenchement depuis la classe de CP/CE1 n'a pas fonctionné (le boîtier sera prochainement vérifié), le déclenchement s'est fait dans la classe des CM1/CM2 et s'est bien déroulé.

Un deuxième exercice de confinement dans le cadre du PPMS « Attentat intrusion » aura lieu avant les vacances d'hiver.

**-Cycle natation** : Les séances de natation concernent les classes de CP/CE1 et CM1/CM2. Elles vont à la piscine Plein Soleil les jeudis après-midi depuis le 19 septembre jusqu'au 5 décembre. À la fin de leur cycle, les élèves de CM1/CM2 passeront l'ASNS (Attestation du Savoir Nager en Sécurité) obligatoire en fin de cycle 3.

Les séances et le transport sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

**-Sport au plateau sportif** : Séances réalisées en co-partenariat avec les éducateurs du club de foot.

Les séances financées par le Sou des écoles et la mairie (transport) ont débuté en septembre et ont lieu au plateau sportif lorsque la météo le permet. Les classes concernées sont : GS, CP/CE1 CE1/CE2 CE2/CM1 CM1/CM2.

**-Santé scolaire :**

-Les élèves de petite section bénéficient d'un dépistage orthoptique (7 novembre).

- Les élèves de MS bénéficient d'une visite médicale avec l'infirmière de PMI.

-PAI : rappel

Le PAI est établi pour toute la scolarité à l'intérieur de l'établissement. Chaque année il est actualisé à la demande de la famille avec une ordonnance récente et le médicament avec une date valide pour l'année scolaire. Les 3 signatures obligatoires sur le PAI sont celles des responsables légaux, du médecin et du directeur.

**Il appartient aux parents de diffuser le PAI (document et médicaments) autant que nécessaire aux responsables des autres structures accueillant l'enfant sur les temps périscolaires (restauration...).**

-Education à la santé et à la sexualité : des séances sont envisagées en partenariat avec l'infirmière scolaire.

**-Projet PHARE** : la lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité dans tous les établissements, le protocole présenté l'année dernière continue de fonctionner de façon identique et est rappelé dans le document distribué à la rentrée.

Une petite vidéo explicative sera envoyée aux familles.

Quelques précisions sont à apporter concernant le déroulement de la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) : l'enseignante de la cellule PHARE qui vient pour mener les entretiens avec les élèves concernés (élève intimidé, élève(s) intimidateur(s), élève(s) témoin(s)) intervient d'abord dans la classe pour expliquer à l'ensemble des élèves les enjeux et le déroulement du protocole. Il s'agit avant tout de sensibiliser et de former les élèves à l'empathie et à la responsabilité de leurs actes.

Les élèves témoins peuvent refuser de participer aux entretiens.

Cette année, les élèves du CE2 au CM2 participeront pour la 2<sup>ème</sup> année à une enquête nationale pour le baromètre sur le harcèlement

### **Evaluation d'école :**

Cette année notre école bénéficie d'une évaluation d'école qui aura lieu en plusieurs étapes :

1 Rédaction d'un rapport d'auto-évaluation autour de 4 domaines (les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement/ la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire/ les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école/ l'école dans son environnement institutionnel et partenarial). Ce rapport sera envoyé à une équipe d'évaluateurs.

2 Rencontre avec l'équipe d'évaluateurs externes. Ces derniers rédigeront un rapport et le présenteront à l'équipe pédagogique.

Afin de recueillir un maximum de données exploitables pour notre rapport, des questionnaires ont été préparés et seront diffusés aux parents et au personnel non enseignant intervenant dans l'école. Un questionnaire sera également proposé en classe aux élèves.

La finalité de l'évaluation des écoles du premier degré est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages et des acquis des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.

Cet état des lieux constituera une base pour le projet d'école et permettra à l'école d'aller plus loin dans ses choix.

### **Organisation des récréations dans la cour primaire :**

Il a été décidé en conseil des maîtres de répartir les récréations en constituant 2 groupes pour avoir un effectif raisonnable en lien avec l'espace de la cour.

Se retrouvent donc ensemble les classes de CP/CE1 et de CE2/CM1 puis les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

Cette organisation a été choisie pour que la classe de CE1/CE2 qui est située juste en dessous du préau ne subisse pas le bruit des CM1/CM2 qui jouent au ballon sous le préau pendant la récréation. Il a été également observé que le fait de réunir des plus jeunes avec des plus grands entraîne moins de conflits et favorise un climat plus serein lors des récréations.

### **Règlement de classe :**

En début d'année, chaque classe établit son règlement. Il est explicité aux élèves en classe et aux familles lors de la réunion de rentrée. Chaque enseignant choisit le système qui lui convient le mieux et qui correspond à son niveau de classe. Les élèves s'emparent aisément chaque année de leur règlement de classe.

### **Comité de parents :**

Les parents élus soumettent à l'école toutes les questions qu'ils ont reçues. Les questions qui ne relèvent pas de l'ordre du jour d'un conseil d'école sont traitées en amont.

#### - sujet 3 Projets pour l'année scolaire 2024-2025

Toutes les classes n'ont pas encore finalisé leurs projets

Projets communs à plusieurs classes :

Classes PS, MS/GS et GS/CP : Le fil conducteur de l'année sera la forêt et les contes

-Spectacle interactif « il était une fois la forêt » présenté par Planète mômes

-Défilé de printemps.

- Opération « Graines de lecteurs » en partenariat avec la bibliothèque municipale.
- Réalisation d'une 2ème fresque dans la cour maternelle sur le thème des contes et de la forêt
- Ecriture d'un conte à 3 classes
- Sortie à Touroparc pour voir en vrai les animaux rencontrés dans nos contes

#### Classes CE2/CM1, CM1/CM2

- Les 2 classes ont élu leurs représentants au Conseil Municipal d'Enfants. Le conseil a été installé le samedi 12 octobre. Les enfants élus ont fait part de leurs projets pour l'année.
- Les élèves participent à un projet musical en relation avec l'ARFI : création d'une pièce musicale sonore à partir d'objets du quotidien, une restitution est envisagée.

**PS** : La classe échangera avec la classe de Certines. Deux rencontres sont envisagées.

Les PS assisteront à un spectacle des petites Scènes Vertes à Tossiat.

**MS et GS/CP** : Les 2 classes assisteront au spectacle « La brouille » au théâtre à Bourg en Bresse.

**CP/CE1** : La classe fait un élevage de phasmes, suivra la course du Vendée-Globe et est en attente pour aller voir le spectacle « chemin » au théâtre.

**CE1/CE2** : La classe fera de la programmation avec des petits robots ( Blue bot) en période 2 et se rendra à la ferme Seguin en période 5.

**CE2/CM1** : La classe travaillera sur le projet « les clés de la lecture ».

#### **Les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires :**

Certaines sorties ou activités nécessitent la présence de parents accompagnateurs.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'accompagner des enfants est une responsabilité éducative qui engage la personne volontaire. Il s'agit d'accompagner les élèves et d'assurer leur sécurité pendant toute la durée de la sortie ce qui implique une vigilance effective et permanente portée à tous, et le respect des consignes générales rappelées par l'enseignant.

Concernant le choix des parents lorsqu'il y a trop de volontaires, les enseignants essaient de répartir leur choix entre les parents actifs au Sou des écoles et les autres parents disponibles. Parfois un tirage au sort peut être effectué. Si vous souhaitez participer à l'encadrement d'une sortie, il est conseillé de ne pas attendre la dernière année scolaire de votre enfant pour vous proposer.

Une concertation entre les enseignants sur le choix des parents accompagnateurs dans chaque classe n'est pas envisagée car cela ne représente pas une priorité au regard des sujets importants à traiter lors de nos réunions pédagogiques.

- **Sujet 4** : informations mairie
- Menus de la cantine : les enfants bénéficient de repas préparés à partir de produits achetés en circuits courts. Ces repas sont réalisés sur place par une cuisinière et ont pour objectif de permettre aux enfants de découvrir progressivement de nouvelles saveurs et des plats différents de ceux confectionnés à la maison. Il ne sera donc pas possible d'accéder aux demandes des familles concernant le fait d'avoir "moins de mélanges", par exemple séparer la sauce carbonara des carottes dans la recette carottes à la carbonara.
- Nouveau règlement de la cantine : il a été expliqué lors de la réunion publique du 2 septembre. Les enfants sont au courant lorsque leur comportement a été sanctionné par une croix car ce système est avant tout basé sur le dialogue. Les familles sont averties au bout de 2 croix. Il n'y a aucune croix collective. Il n'y aura pas de système visuel pour les enfants qui ont des croix afin de ne pas stigmatiser ces enfants.

Date du prochain conseil d'école : lundi 10 février 2025 à 18H00